Cornillon-Confoux
Fos-sur-mer
Miramas
AMP Métropole

COMMUNE DE FOS SUR MER

ZAC de LAVALDUC

COMPTE RENDU DES ACTIVITES CONCEDEES AU 31.12.2016

I – RAPPEL DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Le présent document est établi en application de l'article 15 de la convention publique pour l'aménagement de la ZAC de Lavalduc à Fos-sur-Mer.

La vocation de la zone est le développement d'activités à caractère artisanal, commercial et de bureaux, ainsi que les services qui y sont liés, dans la limite de 120 000m² de surface de plancher (SDP).
Zonage PAZ et RAZ : UE.

- Approbation du Dossier de Création en date du 22/06/1990, par arrêté préfectoral.
- Approbation du Dossier de Réalisation en date du 11/10/1991 par arrêté préfectoral.
- Convention Publique d'Aménagement (CPA) confiée par le SAN Ouest Provence à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Développement (EPAD) Ouest Provence par délibération n°272/02 en date du 26 juin 2002, signée le 19/07/02, notifiée le 13/08/02.
- Avenant n°1 à la CPA, approuvé par délibération n °884/08 du 17/12/2008 modifiant les conditions de rémunération de l'aménageur, afin d'intégrer un montant forfaitaire annuel.
- Avenant n°2 à la CPA, approuvé par décision n°321 /12 du 27/04/2012, prorogeant la durée de la convention à 16 ans, soit une fin au 13 août 2018.
- Avenant n°3 à la CPA, approuvé par délibération d u 24/11/2015, prorogeant d'une durée de 3 ans la date d'expiration, soit jusqu'au 13 août 2021.
- Création de la Société Publique Locale Aménagement Développement Ouest Provence (SPL ADOP) suivant délibérations n°448/15 du 22 octobre 2015 d e Ouest Provence, n°59/2015 du 06 novembre 2015 de la Commune de Cornillon-Confoux, n°221/2015 du 12 novembre 2015 de la commune de Miramas et n°178/2015 du 16 novembre 2015 de la Com mune de Fos-sur-Mer.
- Avenant n°4 à la CPA, approuvé par délibération n °585/15 du 17/12/2015 qui prend effet à compter du 01 janvier 2016, portant transfert de la Convention Publique d'Aménagement et de ses avenants, à la SPL Aménagement Développement Ouest Provence (ADOP), nouvel aménageur.
- Approbation de la Convention de Coopération entre la SPL ADOP et l'EPAD Ouest Provence par délibération n°1/16 du Conseil d'Administration de la SPL ADOP du 15 septembre 2016 et par délibération n°31/16 du Conseil d'Administration de l'EPAD du 28 juillet 2016. Convention signée le 21 septembre 2016.

II - COMPOSITION FONCIERE

La superficie totale de l'emprise concédée est d'environ 24 hectares.

Au 31/12/2010, les acquisitions foncières (ETAT-EPAREB) ont été réalisées pour un montant global de 1 186 000 €.

En 2015, 2ha10a00ca ont été rachetés au SAN Ouest Provence, dont le projet d'implantation du Centre Technique Municipal à Lavalduc a été abandonné. Coût d'acquisition : 630 000 €.

Par ailleurs, le foncier encore disponible et propriété de l'épad (soit 6ha03a05ca), doit être transféré à la SPL ADOP, par la signature d'un acte, au 1er trimestre 2017 pour un montant de 1 537 298 €HT et des frais d'acquisition pour un montant de 32 500 euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

III – REALISATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT

III.1 – Equipements publics d'infrastructure relevant du PEP de la ZAC

Les réseaux primaires prévus au programme des équipements publics de la ZAC ont été réalisés antérieurement à la convention passée avec l'épad. Il s'agit de l'accès principal à la ZAC à l'Est, par un giratoire. Egalement, la réalisation du bassin d'orages en entrée de ZAC et son raccordement sur le réseau public communal existant.

Les réseaux secondaires de desserte interne de la ZAC, prévus au programme des équipements publics, concerne les 3 voies dénommées ci-après :

- Allée Jean Perrin (Voie Sud) – Réalisation épareb antérieure à 2002
- Allée Marie Curie (Voie Ouest) – Réalisation épad achevée et remise en 2005
- Allée Charles Lavéran (Voie Est) – Réalisation épad achevée et remise en 2007

Ainsi les réseaux primaires et secondaires prévus au programme des équipements publics de la ZAC de Lavalduc ont été achevés et remis aux autorités compétentes, en 2008.

III.2 Aménagements d'infrastructure nécessaire à la constitution des lots et ilots à commercialiser.

Il s'agit des réseaux tertiaires nécessaires à la viabilisation des lots, réalisés selon l'avancement du découpage et de la commercialisation des terrains.

III.2.1 Lots 16

Suite à l'acquisition par l'épad des terrains portés par l'EPF PACA depuis la fin de l'OIN, un projet de découpage et d'aménagement du secteur nord-est de la ZAC a été établi en vue de constituer une offre foncière à destination des très petites entreprises (découpage en 10 lots de surface avoisinant 1 000 m2).

Les études et travaux d'aménagement sur ce secteur ont permis dès 2015, la livraison des lots 16-01 à 16-10 desservis par une voie centrale en impasse, permettant le retournement et le stationnement.
Le chantier a été réceptionné en 2015, à l'exception des espaces verts.

En 2016, des travaux de reprises, nettoyage et sécurisation ont été réalisés sur ces voiries et sur les lots desservis (Montant 3 150 €HT). En 2017, devraient s'opérer l'achèvement et la remise des ouvrages à la collectivité.

III.2.2 Zone centrale

L'acquisition en 2015 du lot n°24 central, racheté au SAN Ouest Provence après l'abandon du projet de Centre Technique Municipal, a permis d'envisager l'aménagement de nouveaux terrains destinés à de l'activité économique. En associant les parcelles cadastrées section B n°2802, 2803 et 2764, une surface d'un peu plus de 4 hectares permettra la production de terrains constructibles, entre 800 et 3000 m².

Une mission de conception-réalisation a été confiée au groupement Sitétudes / Stoa pour la maitrise d'œuvre de ces aménagements, qui prévoient le découpage en 24 lots de la zone, desservis soit par une voie centrale à créer, soit directement sur les allées Marie Curie et Jean Perrin en service. Egalement, un marché de Coordination et Protection de la Santé, et d'Etudes de sols ont été attribués respectivement aux sociétés BTP Consultants et Exsol, pour le suivi de la réalisation de ces ouvrages.

Le dossier d'Avant-Projet (AVP) détaille les ouvrages envisagés, à savoir : création d'une voirie de desserte en axe est-ouest double sens ; d'une poche de parkings à l'ouest et de stationnements en alignement sur un coté de la voie ; amenée tous réseaux en limites de lots ; trottoirs qualitatifs avec bande plantée. Emprise des équipements publics à réaliser : environ 3 600m².

En 2016, à la suite de modifications programmatiques, une version 2 du dossier d'avant-projet a été élaborée par le maitre d'œuvre (Montant 3 255 €HT) puis validée. Confère plan en annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

Le dossier AVP a été diffusé aux différents concessionnaires en vue d'un conventionnement pour les raccordements tous réseaux. Diffusion également aux services eau et assainissement de la Métropole et aux services techniques de la ville de Fos-sur-Mer.

Le dossier PRO, suivi du lancement de la consultation pour l'attribution des marchés de travaux, devraient être engagés en 2017, ainsi que la commercialisation des premiers lots.

III.2.3 Etudes et Travaux autres

En 2008, la présence non signalée d'une canalisation d'alimentation en eau potable de la ville de Port de Bouc a eu pour effet de contrarier l'obtention de permis de construire. Les travaux de déviation de cette canalisation, dont le montant s'élevait à 140 000 €, ont été achevés en mai.

En 2010, des travaux importants de réparation des dommages subis par les voies et aménagements connexes ont été réalisés, bien que ces aménagements aient déjà été remis à la collectivité gestionnaire. Ce programme de travaux était rendu nécessaire car depuis le démarrage de la ZAC dans les années 1990, les voies et espaces s'étaient dégradés.

Par ailleurs, a été lancée en 2016, une réflexion sur les besoins en assainissement pluvial de la zone. En effet, la SDP totale prévisible à terme sur la ZAC étant beaucoup moins dense qu'initialement prévue, la question du dimensionnement et choix des process initiaux de gestion des eaux pluviales (bassin en entrée de zone principalement) se pose, au regard des besoins actuels et de fait, de la possibilité de récupérer des emprises foncières en vue de les rendre constructibles.

Ainsi, la SPL ADOP a confié au bureau d'études Profil Ingénierie, la réalisation d'une étude en hydraulique pluviale (Montant 15 500 €HT), comprenant deux phases de rendus :
- **Phase 1 Etat des lieux/diagnostic.**
- **Phase 2 Préconisations.**

III.3 Equipements publics de superstructure.

Sans objet.

III.4 Tableau de synthèse des dépenses générées en 2016

Etudes	9 800 €HT
Travaux	0 €HT

III.5 Remises d'ouvrages à l'autorité compétente

Pas de remise d'ouvrages en 2016.

A venir en 2017 : voirie et réseaux divers desservant les lots 16-01 à 16-10.

III.6 Rétrocessions foncières

Pas de rétrocession foncière en 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

IV - ETAT DE LA COMMERCIALISATION

En 2013, le Conseil d'Administration de l'épad s'est entendu pour fixer les principes d'application des prix en zones d'activités sur l'ensemble du territoire Ouest Provence, soit pour la ZAC de Lavalduc : 70 € HT/m² de terrain ; porté à 100 € HT/m² pour les terrains cédés à des investisseurs et 140 € HT/m² en cas de nécessité d'un logement de fonction. Il est convenu, pour les projets sans logement, la possibilité pour l'acquéreur de demander ultérieurement un logement de fonction, sous réserve du paiement d'une participation égale à la différence entre les tarifs ci-dessus, à la date de la demande, appliquée à la surface de terrain, et pas celle du logement.

A savoir également que la proximité des pipelines jouxtant la ZAC au Sud rend complexe la commercialisation compte tenu, à la fois, des règles édictées par l'arrêté ministériel d'août 2006 et des réticences des gestionnaires de canalisations à s'engager dans une démarche de traitement des questions de voisinage.

Fin 2016, un protocole de réservation tripartite (SPL ADOP-EPAD-acquéreur) a été signé avec la SCI MELOU – Société BatiServices – sur le lot n°16- 10 (1 034m²) pour une surface de plancher de 517 m² et un montant de 144 760,00 €HT et un permis de construire a été déposé le 28/11/16.

Restent disponibles les lots 13, 32B, 16-3, 16-5, 16-6 et 16-8. Des échanges commerciaux sont d'ores et déjà en cours.

Par ailleurs, comme sur d'autres zones à vocation d'activités économiques, plusieurs acquéreurs ont dû différer ou renoncer à leurs projets de constructions sur les terrains qu'ils avaient acquis (lots 15C et 32 notamment).

Ainsi, il pourrait être engagé dans un premier temps une démarche amiable de reprise de ces terrains par l'aménageur et en cas d'échec une procédure contentieuse visant à la résolution des ventes sur le fondement des clauses du CCCT.

V - ELEMENTS FINANCIERS

Le bilan prévisionnel s'établit à 5 588 190 €HT en recettes et 3 573 942 €HT en dépenses.
Cependant, l'exercice 2016, n'est pas encore finalisé dans la mesure où les écritures ne sont pas encore arrêtées.

Le solde est ainsi de 2 014 248 €HT.

Pièces jointes :
- Plan de localisation.
- Plan de commercialisation.
- Proposition d'aménagements de la Zone Centrale – Confère pièce annexe
- Bilan financier.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

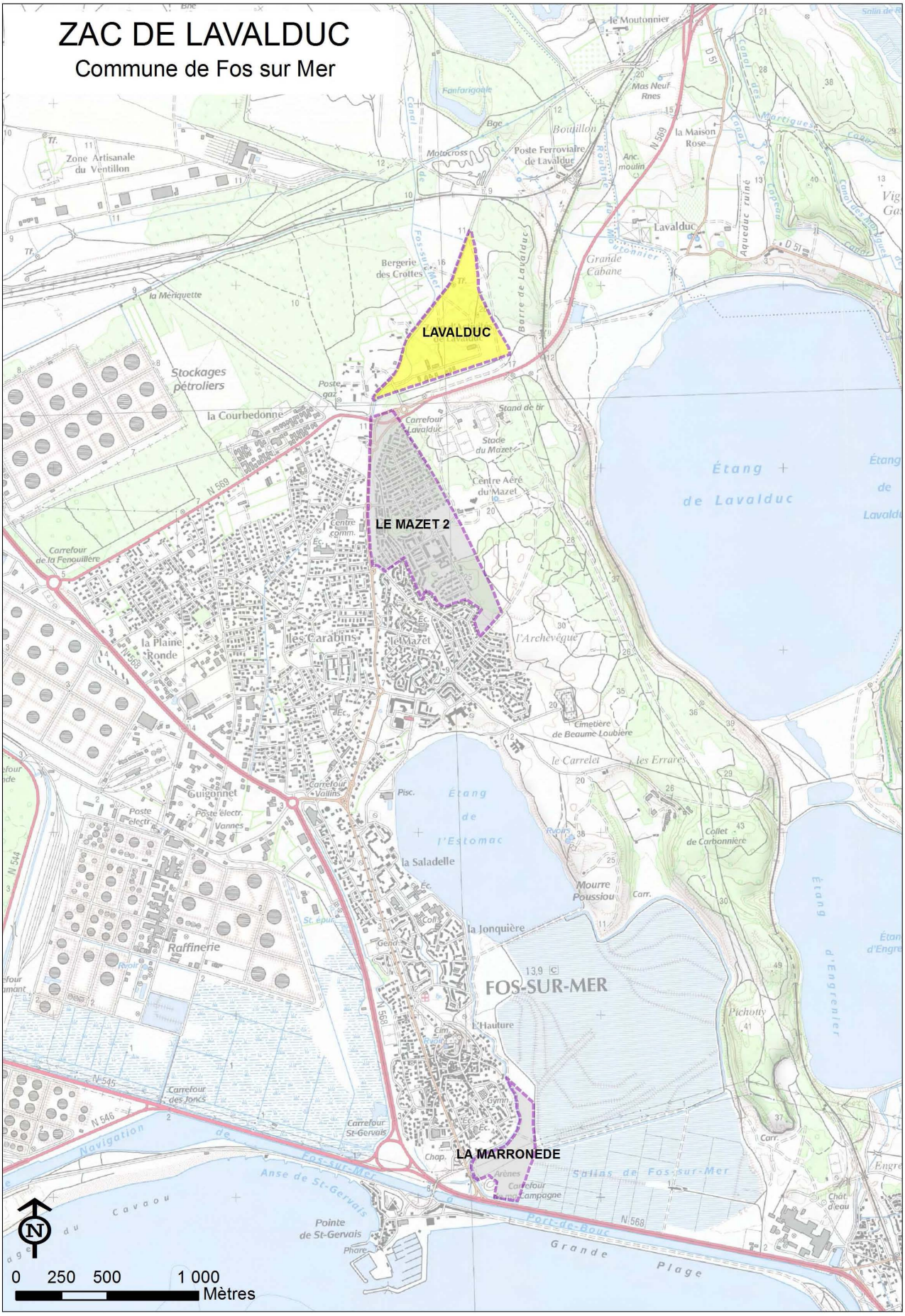

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

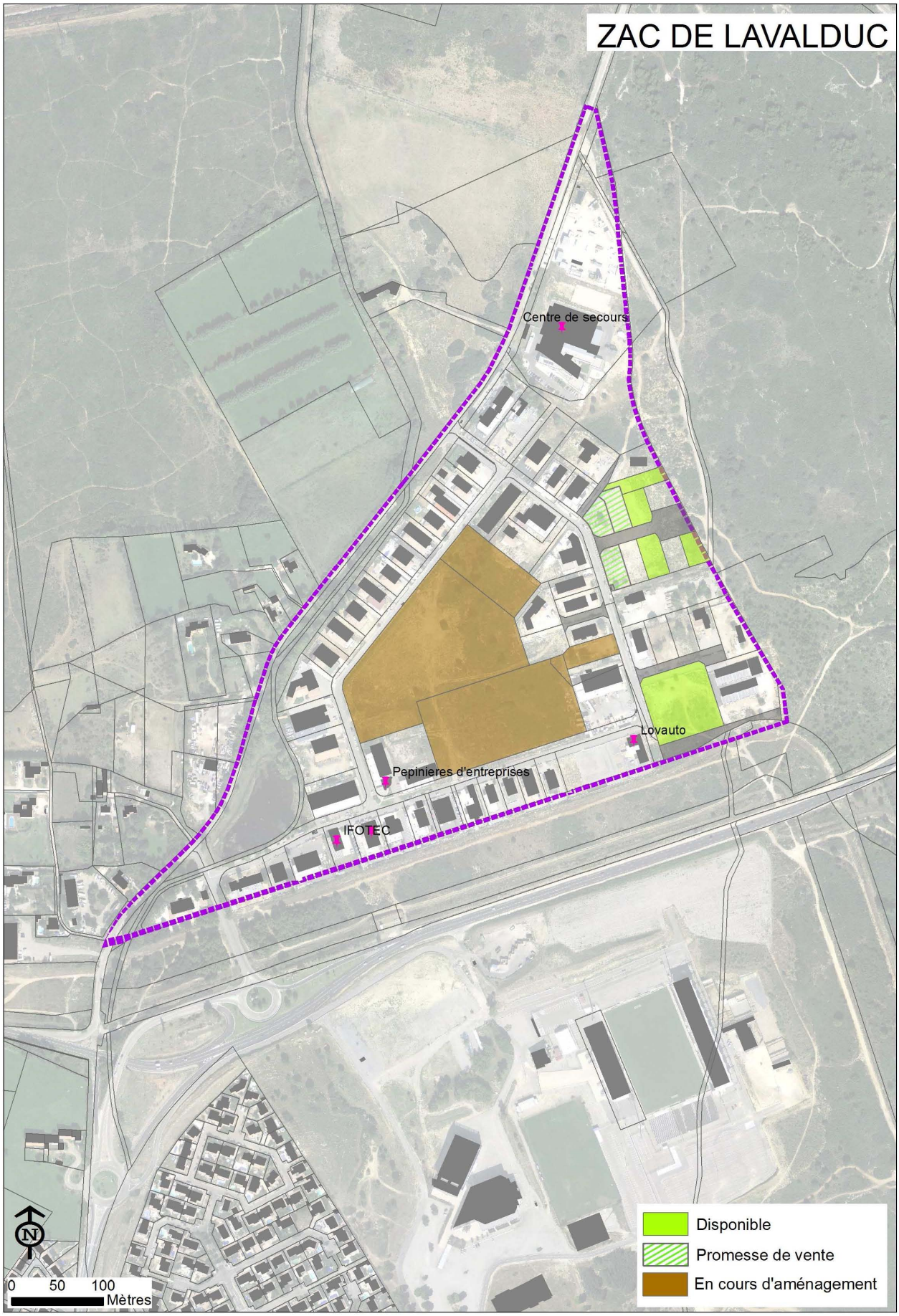

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

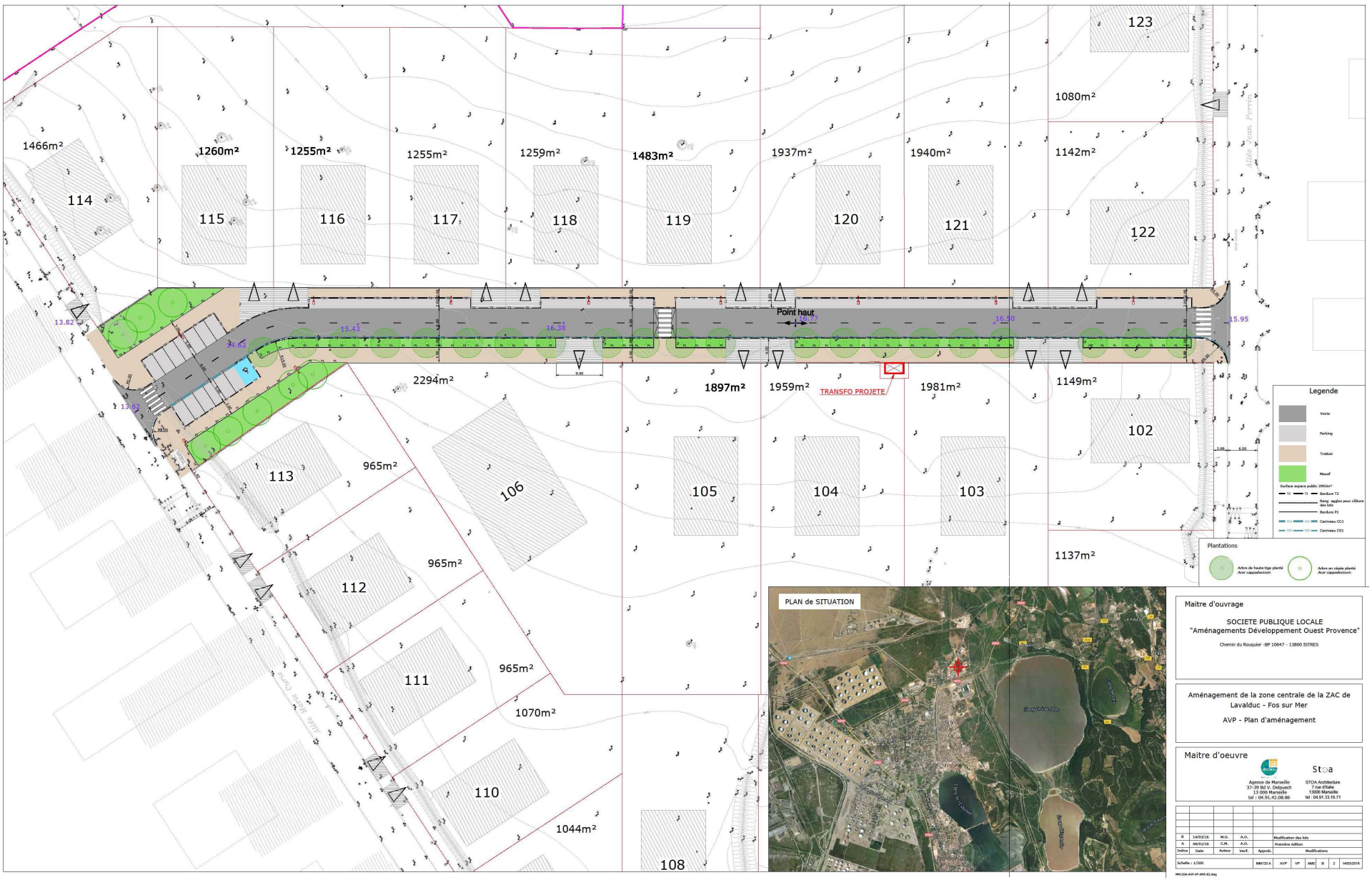

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

BILAN FINANCIER

CPA ZAC de Lavalduc - Fos-sur-Mer		Réalisé		Détails prévisions (reste à faire)				
Article		2016		2017	2018	2019	2020	2021
- **Fonctionnement**								
- **Dépenses**								
Acquisitions foncières	1 537 298 €	0 €		1 537 298 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais d'acquisitions	32 500 €	0 €		32 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Etudes	29 800 €	9 800 €		17 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
Frais de géomètre	35 645 €	645 €		15 000 €	15 000 €	5 000 €	0 €	0 €
Frais divers	25 000 €	0 €		15 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
Frais actes, contentieux, taxe, …	49 000 €	0 €		22 000 €	17 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Travaux secondaires	900 000 €	0 €		800 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires travaux secondaires	40 000 €	0 €		30 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
Entretien	58 150 €	3 150 €		25 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Autres travaux	100 000 €	0 €		50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération aménageur	200 000 €	0 €		40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Honoraires aménageur	506 549 €	0 €		169 331 €	75 330 €	94 818 €	97 020 €	70 050 €
Emprunts	60 000 €	0 €		0 €	35 000 €	17 000 €	8 000 €	0 €
TOTAUX	**3 573 942 €**	**13 595 €**		**2 511 298 €**	**215 000 €**	**25 000 €**	**10 000 €**	**0 €**
- **Recettes - Prix de cession des terrains disponibles : 100€/m² et 140€/m²**								
LOTS 16								
16-8	113 500 €				113 500 €			
16-6	81 500 €				81 500 €			
16-5	90 000 €					90 000 €		
16-3	93 600 €					93 600 €		
ZONE CENTRALE								
101-105	810 000 €				810 000 €			
106-110	815 000 €						815 000 €	
111-115	784 000 €						784 000 €	
116-120	1 050 000 €					1 050 000 €		
121-124	600 000 €							600 000 €
AUTRES LOTS DISPONIBLES								
32B	134 700 €					134 700 €		
13	567 500 €							567 500 €
31bis	170 000 €					170 000 €		
Voirie Rétrocession	0 €				0 €			
LOTS SOUS RESERVATIONS								
16-10	144 760 €			144 760 €				
16-1&2	133 630 €			133 630 €				
TOTAUX	**5 588 190 €**	**0 €**		**278 390 €**	**1 005 000 €**	**1 538 300 €**	**1 599 000 €**	**1 167 500 €**
SOLDE	**2 014 248 €**	**-13 595 €**		**-2 232 908 €**	**790 000 €**	**1 513 300 €**	**1 589 000 €**	**1 167 500 €**
- **Investissement**								
- **Dépenses**								
1641 - Emprunts en €	2 500 000 €	0 €		0 €	600 000 €	1 500 000 €	400 000 €	0 €
16441 - Rembt capital sur tirage	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- **Recettes**								
1641 - Emprunts en €	2 500 000 €	0 €		2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16441 - Rembt capital sur tirage	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

Cornillon-Confoux
Fos-sur-mer
Miramas
AMP Métropole

COMMUNE DE FOS SUR MER

ZAC DU MAZET II

COMPTE RENDU DES ACTIVITES CONCEDEES AU 31.12.2016

I - RAPPEL DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Le présent document est établi en application de l'article 15 de la convention publique d'aménagement (CPA) par délibération n°584/15 du 15/12/2015 entre la métropole et la SPL ADOP.

La vocation de la zone est le développement de logements diversifiés, pour un total de 125 000 m² de surface de plancher.

La création de la ZAC du MAZET II sur la commune de FOS SUR MER est intervenue par arrêté préfectoral en date du 25/07/88 à l'initiative de l'éparéb dans le cadre de sa mission d'aménageur de la Ville Nouvelle des Rives de l'Etang de Berre.

Le Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC du MAZET II a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20/03/89 modifié en dernier lieu le 18/10/94.

Suivant décret n°2001-1383 du 31/12/01, l'épareb a été dissout et suivant arrêté préfectoral en date du 12/03/02, le périmètre de l'Opération d'Intérêt National de la Ville Nouvelle des Rives de l'Etang de Berre a été supprimé conférant ainsi l'initiative et la compétence de la ZAC du MAZET II au SAN Ouest Provence.

Un arrêté préfectoral en date du 24/12/01 a modifié l'arrêté de création de la ZAC pour indiquer que son aménagement sera confié à une SEM ou à un établissement public par une convention publique d'aménagement en application de l'article R.311.6 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 25 avril 2003, le SAN a décidé en application des dispositions des articles L.300-4 et R.311-6 du Code de l'Urbanisme de confier à l'épad, la poursuite de la réalisation de la ZAC du MAZET II.

Par arrêté n°60/10, le SAN Ouest Provence a prescrit l'enquête publique de la 2e modification de la ZAC du Mazet 2, entre le 28/09/2010 et le 03/11/2010. Le projet de modification porte sur :

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

- Le déplacement des emplacements réservés pour des établissements d'enseignement et d'équipements sportifs,
- La réduction de la voirie secondaire,
- Le déplacement des limites et modification du règlement des zones UC et UD,
- La répartition de la SHON (désormais surface de plancher) des zones UC et UD.

Cette modification permet d'une part de compléter le programme de logements sur les îlots 231, 242 et 243, mais aussi d'envisager la création de petits commerces au voisinage de la maison de quartier.

Elle a été approuvée par délibération n°678/10 du Comité Syndical dans sa séance du 16/12/2010.

- Avenant n°1 à la Convention Publique d'Aménagement, approuvé par délibération n°884/08 du 17/12/2008, portant sur les conditions de rémunérations et de prises en charge du coût des prestations.

- Avenant n°2 à la CPA, approuvé par décision n°325 /12 du 27/04/2012, prorogeant la CPA d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 13/08/2018.

- Création de la Société Publique Locale Aménagement Développement Ouest Provence (SPL ADOP) suivant délibérations n°448/15 du 22 octobre 2015 de Ouest Provence, n°59/2015 du 06 novembre 2015 de la Commune de Cornillon-Confoux, n°221/2015 du 12 novembre 2015 de la commune de Miramas et n°178/2015 du 16 novembre 2015 de la Commune de Fos-sur-Mer.

- Avenant n°3 à la CPA, approuvé par délibération n°584/15 du 17/12/2015 qui prend effet à compter du 01 janvier 2016, portant transfert de la Convention Publique d'Aménagement et de ses avenants, à la SPL Aménagement Développement Ouest Provence (ADOP), nouvel aménageur.

- Approbation de la Convention de Coopération entre la SPL ADOP et l'épad Ouest Provence par délibération n°11/16 du Conseil d'Administration de la SPL ADOP du 15 septembre 2016 et par délibération n°32/16 du Conseil d'Administration de l'EPAD du 28 juillet 2016. Convention signée le 21 septembre 2016.

II - COMPOSITION FONCIERE

Les acquisitions nécessaires ont été réalisées le 23 décembre 2003 :
1 228 219 € pour 170 698 m² de surface, auprès de l'épareb (en liquidation).

Au 31 décembre 2016, le foncier encore propriété de l'épad ouest provence, représente une superficie totale de 84a56ca, en nature de voies et espaces communs :
Sur la Commune de Fos-sur-Mer, parcelles cadastrées section B n°3026, n°2951, n°3064, n°2851, n°3125, n°2852, n°3124.

III – REALISATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT

III.1 – Equipements publics d'infrastructure relevant du PEP de la ZAC

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

La suppression des emplacements réservés pour équipement public, au sud de la ZAC, sur un terrain propriété de la ville, était nécessaire au regard de la réduction du nombre de logement global, et de l'organisation de la carte scolaire communale.

Au 31/12/2016, 100 % des infrastructures de la ZAC sont achevées en lien avec la réalisation de 100 % des programmes de logements.

III.2 Aménagements d'infrastructure nécessaire à la constitution des lots et ilots à commercialiser

Les travaux de la voirie secondaire desservant le programme de lots libres commercialisés sur les anciens ilots 231, 242 et 243, en direction de la bergerie ont été réalisés pour l'essentiel sur l'exercice 2012 (achèvement au premier semestre 2013). Leur montant s'élève à 1 330 000 € HT pour l'ensemble des 3 lots.

III.3 Equipements publics de superstructure.

Sans objet.

III.4 Tableau de synthèse des dépenses générées en 2016

Etudes	0 € HT
Travaux	6 000 € HT

III.5 Remises d'ouvrages à l'autorité compétente

Pas de remise d'ouvrages en 2016.

IV - ETAT DE LA COMMERCIALISATION

Les îlots 130, 232 et 241 ont été commercialisés en 2006 et 2007 :
11 maisons individuelles groupées en R+1 sur l'îlot 232.
13 maisons individuelles groupées en R+1 sur l'îlot 130.
18 appartements en R+2 sur l'îlot 241.

Le terrain d'assiette de la maison de quartier a été cédé par l'épad au SAN en 2011.

La commercialisation éventuelle du terrain au pied de l'oppidum nécessitait une décision concernant les partis d'aménagement (implantation de quelques logements ou création et mise en valeur d'un espace public). Un test de capacité a été réalisé en 2008, sur la partie ouest de la « coulée verte » portant sur environ 5 lots libres. Les enjeux paysagers relativement forts sur ce secteur plaident pour une mise en valeur du site (base de l'oppidum) dans le cadre d'une trame verte globale. La collectivité a acquis le terrain à l'épad.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

La commercialisation des lots libres sur les macro-lots 231, 242 et 243 a débuté en septembre 2011.
L'offre de foncier résidentiel se compose de 24 lots d'une surface de 560 à 770m², destinés à accueillir exclusivement des constructions individuelles, et 1 lot d'environ 1200m² destiné à accueillir une opération de logements sociaux (quatorze) + commerces de proximité en RDC, réalisée par Ouest Provence Habitat.
Un soin particulier a été apporté au traitement des espaces publics, et de la transition avec les espaces naturels situés à l'est.

Les premières promesses ont été signées en mai 2012.
Au 31/12/2016, tous les terrains ont été commercialisés. 100 % des programmes de logements sont achevés.

Pour information, les lots libres ont été commercialisés à des prix moyens de terrain variant selon leur implantation entre 164 et 217 € HT/m².

V – ELEMENTS FINANCIERS

En l'absence de développement de la zone sud, il n'y a plus de recette prévisionnelle restant à réaliser. Le bilan ne comprend donc que des dépenses à hauteur de 550 000€ HT. Ces dépenses n'ont plus lieu d'être.
Il conviendra de mettre à jour les dépenses en 2017 (prévisionnel à zéro) et de clôturer la ZAC à l'équilibre.

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Plan de commercialisation
- Bilan d'opération et plan de trésorerie

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

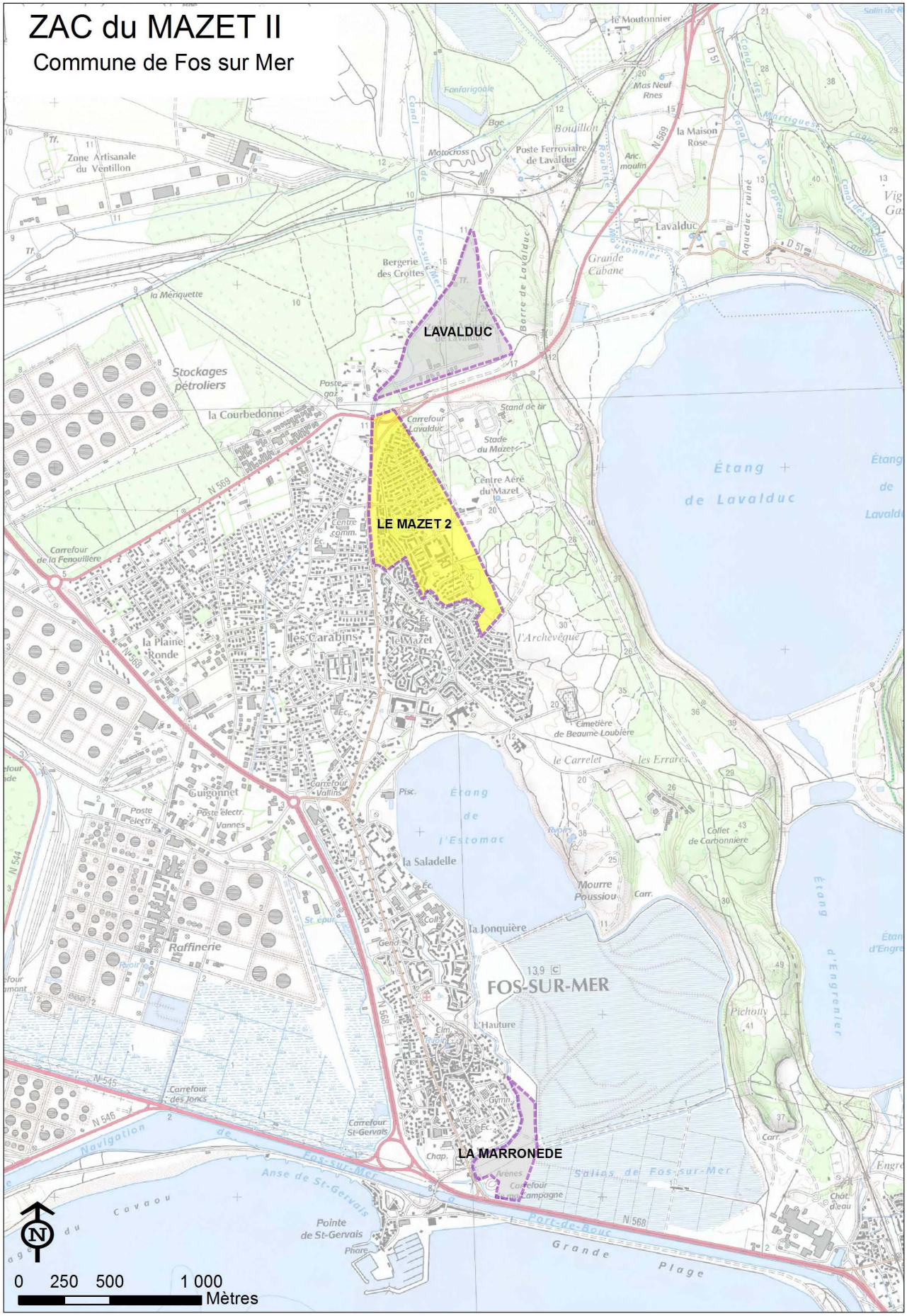

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017

2039002 - ZAC du Mazet 2 - Fos		Réalisé	Prévisions	Détail prévision	
Article	Bilan	cumulé au 31/12/2016	Reste à faire	2017	2018
- Section : Fonctionnement					
- Sens : Dépense					
6042 - Frais de géomètre	-9 000,00	0,00	-9 000,00	-3 000,00 €	-6 000,00 €
6044 - Frais divers	-29 500,00	0,00	-29 500,00	-16 500,00 €	-13 000,00 €
6045 - entretien	-30 000,00	0,00	-30 000,00	-15 000,00 €	-15 000,00 €
6046 - rémunération épad / conventions CPA	-120 000,00	-40 000,00	-80 000,00	-40 000,00 €	-40 000,00 €
60531 - travaux secondaires	-80 000,00	0,00	-80 000,00	-40 000,00 €	-40 000,00 €
60534 - honoraires sur travaux secondaires	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-9 000,00 €	-6 000,00 €
60541 - Travaux tertiaires	-40 000,00	-6 000,00	-34 000,00	-34 000,00 €	0,00 €
60544 - honoraires sur travaux tertiaires	-17 700,00	0,00	-17 700,00	-8 000,00 €	-9 700,00 €
60581 - autres travaux	-150 000,00	0,00	-150 000,00	-105 000,00 €	-45 000,00 €
6171 - honoraires sur dépenses	-23 262,00 €	-360,00 €	-22 902,00	-14 295,00 €	-8 607,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	-3 000,00	0,00	-3 000,00	-1 000,00 €	-2 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-3 000,00 €	-3 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	-1 500,00	0,00	-1 500,00	-750,00 €	-750,00 €
63512 - Taxes foncières	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-3 000,00 €	-3 000,00 €
.Total dépenses	**-530 962,00**	**-46 360,00**	**-484 602,00**	**-292 545,00**	**-192 057,00**
- Sens : Recettes					
70111 - Vente de terrain - logement collectif	0,00	0,00	0,00		
70112 - Vente de terrain - logement individuel	0,00	0,00	0,00		
70113 - Vente de terrain - lots libres	0,00	0,00	0,00		
7018 - Ventes de terrain - Autres	0,00	0,00	0,00		
758 - Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00		
773 - Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00		
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		
.Total recettes	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
résultat	**-530 962,00**	**-46 360,00**	**-484 602,00**	**-292 545,00**	**-192 057,00**

Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2017